Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 6

Artikel: Les postulats féminins : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273122

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Question à Simone de Beauvoir :

et la famille ?

N'avez-vous par remarqué que les termes généraux tels que « la société », « l'amour », « la vitesse », « la famille », etc., n'ont point de sens par eux-mêmes ?

Ces mots-là prennent leur sens sous la plume de ceux qui les écrivent ou dans la bouche de ceux qui les prononcent. Autrement dit, le mot « famille » peut avoir plusieurs valeurs selon le contenu qu'on lui donne à porter. Par exemple, Sartre et Mme Simone de Beauvoir n'ont jamais créé une unité familiale : ils ont joint passagèrement leurs deux « moi ». Leur « ego » est demeuré entier : il n'a jamais été entamé par celui de l'autre ; l'un a donné à l'autre ce qu'il lui plaisait de donner au gré des circonstances. Pour autant que ces deux auteurs ont bien voulu nous en informer, il s'agit simplement, dans cette union fragile, de juxtaposer des éléments convergents aussi fugaces que variables. Cette sorte de communauté fondée sur un contrat de bail renouvelable à terme a toutefois exclu un élément important : les enfants. Il s'agit d'une communauté intellectuelle et socialement stérile. Cette dernière n'a aucun rapport avec l'organisme naturel destiné à faire vivre matériellement le corps des enfants et si possible de nourrir leur esprit, de fortifier leurs qualités morales et d'ouvrir leurs âmes à la notion du divin. Du reste, les enfants mettent plusieurs années à devenir indépendants.

Le mot « famille » tel qu'il est jeté dans les œuvres de Sartre et de Simone de Beauvoir n'a jamais qu'un sens très partiel. Aussi bien dans les « Mémoires d'une jeune fille rangée » que dans les « Mots » de Sartre, la famille est décrite à la façon d'un cadre, voire d'un carcan qui influence la formation du « moi ». Lorsqu'ils étaient enfants, ces dieux êtres ont vécu dans des familles très embourgeoisées dont les vues étaient parfois étroites ou mesquines et, lorsqu'ils nous en parlent, trente ou quarante ans plus tard, ce qu'ils en écrivent ne nous permet pas de constater qu'ils aient vraiment compris qu'une époque « habille » l'amour dans un certain style ; le métier de parents ne s'exerce pas hors du siècle. Il est faux de juger ses parents sur la façon dont ils « habillent » leur pensée, comme il est facile de dresser les adolescents contre toutes les formes de la vie sociale et familiale. L'optique critique de Sartre et de Simone de Beauvoir, fondée sur des témoignages tout subjectifs et très postérieurs doit être acceptée comme la rétrospective de vieilles discussions entre des êtres qui gardent leurs griefs.

Pour autant que nous comprenions les œuvres volumineuses de ces deux auteurs, le mot « famille » recouvre dans la philosophie de Sartre et de Simone de Beauvoir une réalité déformée et partiale, un ensemble d'éléments traités de façon éparses et assez malveillante. Les rapports qui s'établissent entre les différents membres d'une famille deviennent existentiels : ils sont des conséquences de motivations naturelles, opposées, convergentes ou indifférentes entre elles : A courtise B à cause de son minois, B tue C à cause de son argent, C est tué à cause de son argent et parce qu'il déteste A, etc., etc. Autrement dit, dans la famille les choses se passent aussi mal, voire plus mal que dans le restant de la société avec cette circonstance supplémentaire que le mot « famille » groupe entre eux des individus, frères, sœurs, neveux, nièces, père, mère, etc., qui ont un lien de parenté.

UNE PHILOSOPHIE PESSIMISTE

L'ensemble de cette conception fait donc délibérément abstraction de tous les sentiments positifs que le mot « famille » peut contenir. Pour ce qui est d'une expérience personnelle et d'une observation objective, également, nous pouvons affirmer que Sartre aussi bien que Simone de Beauvoir anémient la cellule familiale, puis lui injectent un virus cancéreux pour la déformer et provoquer sa disparition.

Pourquoi ne pas constater que la famille est un lieu où les êtres tendent leurs mains les unes vers les autres pour s'entraider à marcher ensemble sur un chemin difficile et pour s'efforcer de se comprendre ? Cet effort ne peut laisser les personnalités intactes l'une à l'égard de l'autre : la compréhension fait prendre conscience, fait agir la conscience et parfois bouleverse la conscience. Dans une famille, la pénétration des personnalités et la modification des caractères permet aux cœurs de battre en fonction les uns des autres et non seulement aux corps de s'unir. Le « moi » ne reste pas intact lorsqu'il s'ouvre au « toi » ; ce ne sont plus deux « moi » qui coexistent en paix ou en guerre, mais c'est un « nous », unité nouvelle qui réunit des volontés orientées vers un vouloir commun, vers un service mutuel, vers un sacrifice en faveur de l'autre, de l'époux, de l'épouse, du père, de la mère ou de l'enfant.

En ne recherchant que la perfection de son « moi », l'être provoque la lutte des individus les uns contre les autres, des consciences contre les consciences. En revendiquant toujours la propriété unique de son « moi » intouchable et intouché, en atomisant les relations entre les êtres, l'existentialisme favorise démesurément la toute-puissance de l'Etat. Ce dernier n'a désormais plus à faire qu'à une poussière d'individus que rien ne protège. Et l'Etat devient le Léviathan de l'Apocalypse. Eclairée par le sentiment du sacrifice de soi, vivifiée par les forces qui permettent à chacun non seulement de pardonner, mais de soutenir, d'accompagner avec fermeté tout au long de leur vie ses parents, ses enfants, ses amis, la valeur du mot « famille » devient tout autre que celle des existentialistes. Au lieu d'anémier la cellule de la société, elle la fortifie et lui donne sa place dans le tissu vivant où naissent et meurent les autres familles. Ce tissu maintient à sa place un Etat dont les pouvoirs sont ainsi limités.

UNE DOCTRINE PERNICIEUSE

Actuellement plus que jamais, les thèses développées par Sartre, Simone de Beauvoir, leurs tenants et aboutissants apparaissent comme la mise en système philosophique d'expériences personnelles purement subjectives qui ne sauraient être normatives pour tous : à cet égard, c'est un devoir de chacun de les combattre, non pas seulement dans le domaine des idées, mais dans celui des faits. Les combattants, sans avoir atteint la perfection, ont fait l'expérience du sacrifice personnel dans leur vie et ils ont appris que la constance dans l'effort de solidarité familiale, que la volonté irénique de compréhension mutuelle et d'esprit de service sont des forces énormes qui viennent de l'amour.

Ces notions-là sont délibérément mises de côté ou ignorées par des auteurs qui systématisent tout ce qui corrode la vie personnelle et la cellule fondamentale de la société. La démonstration de cette nuisance, seuls les faits en dictent les termes. Il est écrit quelque part que l'amour est plus fort que la mort.

Pierre du Malzac.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève

Ménagez l'air ambiant, votre santé et le budget des frais d'essence, en éteignant le moteur à chaque battement dû aux :

BARRIÈRES BAISSÉES
FEUX ROUGES
EMBOUTEILLAGES

COUPER LE CONTACT c'est combattre la pollution de l'air
COUPER LE CONTACT c'est protéger l'environnement
COUPER LE CONTACT est une campagne langée par le WWF en collaboration avec l'ACS et le TCS

ACTIVITÉ DE L'OFFICE DE CAUTIONNEMENT SAFFA

Soixante-neuf demandes ont été présentées au cours de l'exercice écoulé (83 en 1970) ; ce nombre ne comprend toutefois pas celles qui ont dû être écartées d'emblée, pour des raisons statutaires ou autres. Trente et un cautionnements ont été souscrits pour un total de Fr. 344 500.— (35 pour Fr. 355 000.—) et 28 sont devenus effectifs pour Fr. 324 500.— (31 pour Fr. 287 000). Le montant maximum de Fr. 20 000.— a été sollicité sept fois et le montant moyen des cautionnements accordés s'est élevé à Fr. 11 589.— (Fr. 9284.—).

Les cautionnements ont servi aux buts suivants :

20	crédits pour des entreprises existantes	Fr. 234 000.—
4	crédits pour des reprises de commerces	Fr. 49 500.—
3	crédits pour l'ouverture d'exploitations	Fr. 37 000.—
1	caution pour une directrice de succursale	Fr. 4 000.—
28	total	Fr. 324 500.—

Les postulats féminins

(suite de la page 1)

tuberculose (720 jours dans une période de 900 jours consécutifs en cas de traitement dans un établissement hospitalier et d'indemnité journalière, ainsi que les durées spéciales en cas de tuberculose). Les examens de contrôle — quatre au maximum pendant la grossesse et un dans les dix semaines qui suivent l'accouchement — peuvent être entrepris dès le début de la grossesse. Cet article, introduit lors de la revision de 1964, représente incontestablement un grand progrès.

TRAVAUX ENTREPRIS EN VUE D'UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

A maints égards cependant, les progrès réalisés par cette « petite » revision étaient insuffisants. Le coût des soins médicaux s'est élevé bien plus que les prix et les revenus ; le coût des soins ambulatoires a augmenté de 82 % de 1964 à 1969, celui des traitements hospitaliers de 143 % environ. La confusion créée par les nombreuses assurances obligatoires cantonales et communales, fort divergentes, les différences dans les tarifs des hôpitaux, des médecins et la classification des assurés n'amélioraient pas la situation. Des motions parlementaires, des requêtes provenant de partis politiques et d'associations, de nombreuses publications, exprimant un profond malaise, amenèrent le Département fédéral de l'Intérieur à désigner le 21 février 1969 une commission d'experts chargée de préparer un projet de nouvelle loi d'assurance-maladie.

Alors que la commission avait déjà commencé ses travaux, le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse lancèrent une initiative constitutionnelle, préconisant l'assurance pleinement obligatoire, financée sur la base d'un pourcent du salaire. L'aboutissement de l'initiative a eu pour conséquence que le Conseil fédéral est tenu désormais par les délais prescrits par la loi sur les rapports entre les Conseils, ce qui a conduit M. le conseiller fédéral Tschudi à donner à la commission des limites dans le temps pour l'exécution de ses travaux. Les uns sont d'avis que les travaux ont ainsi été plus rapidement menés, alors que d'autres déplorent que le temps n'ait pas permis d'examiner d'autres possibilités que le « Modèle de Flims ». Il existait en effet d'autres propositions — avant tout celles du Concordat des caisses-maladie.

Le mois prochain : « Le modèle de Flims ».

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENÈVE
...Pour le joli cadeau

MADAME M. HUTIN

LA PHYTOTHERATHRIE

Le soin du cheveu par les plantes

Pour conserver votre plus belle parure...
Apprenez à soigner votre chevelure

Traitements, conseils et vente :

Parfumerie LEUTHOLD	Confédération 8
Coiffure Michel CHAPOU	Vieux-Collège 10
Coiffure Ernest ZACH	Malagnou 62
Coiffure ROCHAT	Rue du Stand 46
Le Coin Coiffure J.-F. BUFFARD	Vésenaz

Relations sociales et humaines

L'IES prépare aux professions de :

ASSISTANT(E) SOCIAL(E)
ANIMATEUR / ANIMATRICE
ÉDUCATEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E)
BIBLIOTHÉCAIRE
LABORANTINE MÉDICALE
ASSISTANTE DE MÉDECIN

Documentation sur simple demande à :

Institut d'études sociales Genève

Rue Prévost-Martin 28 - 1211 Genève 4
Tél. 022 / 25 02 53

Institut de Beauté
LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17 **GENÈVE**

Tél. (022) 35 30 31 **Membre de la FREC**

Chuard & Francoz
Décoration
Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 24 93 35

ABONNEZ-VOUS
A « FEMMES SUISSES »

le gaz
est indispensable